

# La psychiatrie française est en deuil

(Paris - 9 juin 2011)

Aujourd'hui  
que nous

► **La psychiatrie**  
le projet de loi que  
l'on prétend con  
des personnes dor

Nous savons  
surtout quand elle  
particulier du s  
va voir son état s  
à l'équipe soigna  
demandés par le p

Voilà pourqu  
promise le 8 janvi

► **La psychiatrie**  
qui ont décidé de  
Nos demandes d'  
et professionnels, or  
à la Santé, le  
qu'elle n'en a s  
Pourtant, une loi  
et faire consensus  
de se référer à la

Peut on p  
amenés à l'appliq  
Ce projet de loi n  
de patients ou  
parce qu'il est in

Inaccept  
la seule légitimi  
pour restaurer ch

Inapplic  
dès l'été prochain  
requièrent avant  
inquiétude quant

► **Au pay**  
de recours systém  
et la décision du p  
Et bien, chaque  
et de profession  
des Droits de l'  
pour déclarer, ce

Si nous n  
qu'au pays des  
pour nos concitoy  
en dernière lectu  
la lettre de cach  
et professionnels d  
raisons que pour y

C'est pour  
d'autres de porter l

La psychia

devant le parlement européen, usagers et professionnels  
trons la psychiatrie française en deuil.

deuil du respect de la dignité des malade;  
en plus comme des individus potentiellement considérés dans  
ettant à une multiplication inutile d'expertises dangereuses que  
nger la souffrance par des soins.

Mais une loi sur la psychiatrie ne peut se révoquer sur autrui,  
de la personne malade; dans l'immense flûre à ce domaine  
ndre qu'elle a besoin de soins, les accepter en majorité des cas,  
l'associer l'organisation des soins sans consentement faisant confiance  
e deux moments du parcours de soins d'une part, des soins  
loi globale dont notre pays a besoin, loi n° 1058 du 12 août 2009  
ent de la République.

deuil d'un dialogue authentique avec les  
professionnels de la psychiatrie en législation (pouvoirs publics  
primées le 6 avril dans un communiqué de l'office.

« constructives » par Madame Nora BERRA, Secrétaire usagers  
tion publique au Sénat ; si « corrétaire d'Etat  
« constructives »

l'éthique en psychiatrie devrait pouvoir de  
les lois qui régissent les fondements d'une s'passer les clivages  
parlementaires, pour mesurer à quel point ociété. Et il suffit  
sans un minimum d'adhésion des profes

ionnels qui seront  
ement à ce qu'a prétendu la Ministre) par a  
s (ou alors qu'elle se manifeste !), aucune organisation  
table.

ouche au cœur de métier de la psychiat  
berté individuelle, ne peut être que la né  
ces de liberté psychique invalidés par la ma  
L'incohérence d'un texte qui annonce

présent, le plus grand désordre dans un doi sans nul doute,  
é. Aussi, il est de notre devoir de faire savo  
s qui ne manqueront pas de se produire.

es libertés, voilà une loi qui n'a pas repri  
libertés en cas de divergence entre la press

cription médicale  
entera une telle situation, les associati  
stématiquement un recours devant la Co  
le sens de notre présence devant le Parle  
psychiatrie française est en deuil.

France à Guantanamo, il n'en demeur  
me, l'hôpital ne peut être une zone  
nté mentale qui, avec le projet de loi qu  
plus les mêmes droits que les autres, et  
Nous ne pouvons accepter, comme to  
te dans notre pays, un malade reste à l'hô  
les usagers  
ital pour d'autres

que nombre d'entre nous on décidé d'évo  
ures sombres  
deuil.

Yvan H

Président de la Confédération  
des Présidents des Commissions  
des Centres Hospitaliers  
ALIMI  
Président National  
Médical des Etablissements  
Spécialisés (M. CHS)

Yvan H  
ALIMI

FEDERATION NATIONALE

NATIONALES  
A.I.V.I.  
E.S.P.O.I.R.

PARIS

Le Club des Peupliers  
Connexion +  
Médiagora  
Les Neveux de Rameau  
Plazz'arts

ILE DE FRANCE

Esqui  
Hémisph'Erik  
Horizon Soleil  
Le Trait d'Union

REGIONALES

A.A.P.I.

Alter Egaux  
Amitié et Partage  
L'Arbre de vie  
L'Arbre à palabres  
L'Arc-en-ciel  
Arrimage  
Artemem  
ASA 82  
Atelier Solid'air  
Un Autre Regard 76  
Bel Horizon  
Bipolaires 64  
Bi-Pôles 31  
Le Bon Cap  
Bon pied bon œil  
Le Bout du Tunnel  
Cezame  
Le Chat qui tousse  
Ch'tits Bonheurs  
La  
Colombe  
Dignoies

Coop.1 Services  
Dép'Agir  
Destinée  
D.I.R.H.E.

Entre nous plein Pau  
L'Emeraude

Entraide et Renaissance  
Entre Soi  
Gémini  
Iceberg  
Janus 34

Joyeux sur le chemin  
Le Kiosque 12  
Juste Ensemble  
Lucien Bonnafé

Les Nomades célestes  
Nord Mentalités

De l'Ombre à la lumière  
O.S.E.

Parler c'est vivre  
Un Pas en avant  
Passage  
Le Pas-Sage  
Passerelle 01  
Passe Muraille  
Phobies Actions  
Revivre Côte d'Or  
Stop Galère  
Le Sympa  
Le Temps du lien  
UNDM

Strasbourg, le 10/01/2011

La Fédération Nationale des Associations de Parents en psychiatrie a participé au colloque sur le territoire de la Haute-Normandie, organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Nous n'étions pas représentée par l'Association de la Haute-Normandie.

Nous sommes intervenues sur la thématique de la contrainte et celle des molécules thérapeutiques.

De plus, nous avons rencontré des personnes hospitalisées souffrant de troubles mentaux. La grande majorité d'entre elles sont des femmes internées, mais nous avons aussi rencontré des hommes.

Pour conclure, nous sommes convaincus que la prise en compte de la personne est indispensable pour offrir de meilleurs soins et que la contrainte est un dernier recours.

La Fédération Nationale des Associations de Parents est un lieu de rencontre et de partage.

Il ne s'agit pas de donner un avis sur la maladie.

Il ne s'agit pas de donner un avis sur la dangerosité de la drogue mais de proposer des alternatives.

Le projet de loi de finances pour 2011 remet les choses en ordre.

Le colloque a été organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Le colloque a été organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Le colloque a été organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Le colloque a été organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Le colloque a été organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Le colloque a été organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Le colloque a été organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Le colloque a été organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Le colloque a été organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Le colloque a été organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Le colloque a été organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Le colloque a été organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Le colloque a été organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Le colloque a été organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Le colloque a été organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Le colloque a été organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Le colloque a été organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Le colloque a été organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Le colloque a été organisé par le Département de la Haute-Normandie, le 10 et 11 janvier 2011.

Tél. : 01 43 64 81 11